

RELEVÉ DE DÉCISION du BUREAU SEANCE DU 7 JUILLET 2016 à 15h

Étaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin et Madame Edith Lonchamp.

Absents excusés : Monsieur Jean-Marc Rancurel

A l'ordre du jour : Gouvernance de la CCPP

<p>Francis Tujague</p>	<p>Au dernier conseil la proposition de faire un point sur la gouvernance de la CCPP et sur son évolution a été validée. Le constat actuel justifie d'ailleurs le bien-fondé de cette proposition.</p> <p>En effet, depuis 2014, les élus communautaires ont été scindés en deux groupes : la majorité et l'opposition, même si chacun s'est efforcé d'apporter sa contribution au fonctionnement de la communauté de communes. Or, cette scission s'avère inadaptée à la gouvernance d'une intercommunalité telle la CCPP, outil commun des communes, géré par des élus émanant des communes pour défendre à la fois l'intérêt communal et l'intérêt communautaire. Elle est responsable de la situation vécue aujourd'hui : absence de réelle délégation d'où une moindre implication de chacun, décisions floues et fréquemment remises en cause d'où des difficultés à monter les dossiers, à les suivre et les faire avancer, un climat où les rapports ne sont ni détendus ni loyaux ce qui affecte également le bon fonctionnement des services. La CCPP apparaît comme une collectivité qui vit au ralenti.</p> <p>Une fois ce constat fait, la première question qui se pose est de savoir si l'on continue à fonctionner de cette façon ou si l'on considère que les élus communautaires appartiennent à une même équipe, certes avec des différences, mais capables de s'unir, de s'entendre et de se faire confiance sur des objectifs clairs et partagés, avec un mode de fonctionnement défini ensemble.</p>
<p>Edith Lonchamp</p>	<p>Dans l'appellation « communauté de communes », il y a le mot « communauté ». C'est donc une entité au sein de laquelle il est de notre devoir d'élu communautaire d'agir ensemble. Depuis ma nomination au sein de cette assemblée, ce n'est pas ce que j'ai ressenti et vécu.</p>
<p>Michel Calmet</p>	<p>Cette impression de deux blocs qui s'affrontent est-elle partagée par tous ? Le problème provient-il de la nouvelle majorité qui agirait contre l'opposition, ou d'une opposition qui fait bloc contre le président et sa majorité ?</p> <p>De façon évidente, l'existence de deux blocs ne peut-être niée, et si ces derniers temps « l'opposition » a fait preuve d'une volonté de dialogue, elle s'est montrée certaine fois virulente avec le soutien d'un public qui n'hésitait pas à huer les interventions du président ou de certains vice-présidents.</p>
<p>Noël Albin</p>	<p>Lors des conseils communautaires, il est profondément choquant que le président emploie le terme d'opposition lorsqu'un élu développe une idée différente ou encore lorsqu'il fait preuve d'une volonté constructive comme lors du vote du budget. Cela ne permet pas d'engager un travail serein et efficace. Il est vrai, par ailleurs, que ne sachant pas exactement de quoi on est investi lorsqu'on a une délégation, trop de dossiers restent en suspens. Rétablir des liens positifs, travailler ensemble en amont dans une relation apaisée, est indispensable si l'on veut renouer des liens de confiance et ne pas présenter en conseil deux blocs qui s'affrontent.</p> <p>Pour trouver des consensus, après débat, le président doit remplir son rôle de fédérateur et impulser une dynamique tout en tenant compte des différences des uns et des autres, ce qui peut être source d'enrichissement.</p>
<p>Edmond Mari</p>	<p>La volonté d'apaisement est un objectif partagé et répond à un intérêt commun. La présence de deux blocs, si elle est regrettable, est une réalité manifeste. Dès mon investiture en tant que président, j'ai ressenti une opposition forte à cette nouvelle gouvernance avec des attitudes qui correspondaient à des « peaux de banane », alors qu'auparavant tout le monde soutenait le président en place même en cas de désaccord. Certes, lors de récentes séances de travail les échanges ont été plus sereins, mais pour autant la solidarité ne s'est pas manifestée puisque des décisions prises en commission ont ensuite été publiquement remises en cause en conseil communautaire, ce qui crée confusion et embarras. Il est vrai que si ce type de fonctionnement se poursuit, la CCPP risque d'être mise en péril. Sans doute des erreurs ont été commises par la nouvelle gouvernance mais l'ancienne a aussi fait preuve de mauvaise volonté. Il importe donc de parvenir à œuvrer de concert pour l'intérêt public et pour la défense des communes.</p> <p>Recentrer les objectifs, se motiver, débattre en y mettant les formes afin d'aboutir à un consensus, autant de pistes pour travailler mieux et ne plus donner une mauvaise image de la CCPP.</p>

Francis Tujague	A l'installation du nouveau conseil communautaire en 2014, le fait qu'il y ait deux candidatures pour la présidence instaurait déjà le schéma de deux blocs et ce même jour, la répartition inégale des responsabilités données aux vice-présidents, c'est-à-dire aux maires des communes, écartait de fait certains d'entre eux des instances de réflexion et de décisions, créant par voie de conséquence une majorité et une opposition. Pour refonder aujourd'hui une équipe, il faut non seulement fixer des objectifs clairs mais encore se doter d'une organisation où chacun peut s'impliquer et revoir comment faire fonctionner les services et les équipements.
Maurice Lavagna	Il est indéniable que chacun a sa part de responsabilité dans les tensions qui se sont nouées et sont malheureusement ressenties non seulement au sein de la CCPP mais encore à l'extérieur d'où une perception dégradée de notre intercommunalité. Il faut essayer d'aplanir les angles pour travailler ensemble différemment. Les réunions de travail qui précèdent la séance du conseil doivent aboutir à des propositions objectives, sans arrière-pensée, sur la base d'une discussion où toutes les questions sont abordées. Attendre le conseil communautaire pour faire état d'éléments d'information qui auraient dû être traités en amont, n'est pas correct. La seule façon d'être à la hauteur de ce pour quoi on est élu est de défendre l'intérêt des communes et du territoire.
Pierre Donadey	Nous avons la chance d'avoir une intercommunalité à taille humaine, il faut la conserver. D'ailleurs tout n'est pas négatif. Les programmes d'investissement, telle la nouvelle crèche à Contes ou la salle de spectacles à L'Escarène avancent bien. Le fonctionnement des crèches, en étant à l'écoute de tous, donne satisfaction. Il importe également de savoir se rallier à la majorité même en cas de désaccord.
Monique Giraud-Lazzari	Etant auparavant à la Métropole NCA, qui fonctionne avec une opposition et une majorité, j'ai pu constater que l'opposition ne comptait guère. En intégrant la CCPP, j'ai eu conscience des deux blocs évoqués qui n'ont pas lieu d'être dans une intercommunalité de proximité comme la nôtre et qui brouillent le message auprès de la population. Depuis maintenant deux ans, il semble que chacun ait mûri pour essayer de trouver un « modus vivendi » ce qui suppose que les commissions puissent réellement travailler en amont.
Cyril Piazza	Le fonctionnement actuel est décevant et inefficace. Quand un consensus est trouvé, il est ensuite remis en cause d'où des séances du conseil communautaire qui présentent un triste spectacle. A l'inverse des conseillers municipaux, les conseillers communautaires ne se sont pas choisis. Il existe effectivement des divergences sur lesquelles il ne peut y avoir d'accord unanime mais il est possible et nécessaire de déterminer les points de convergence si l'on veut que la CCPP soit utile au territoire et aux communes. Pour cela, la volonté de travailler ensemble doit être sincère et non feinte, d'autant plus que les contraintes financières engendrent des difficultés supplémentaires. L'intégration de Peille dans cette intercommunalité a été un choix politique et non une volonté manifeste de la population. Son bien-fondé n'est pas toujours évident même si le nombre de siège par commune est plus équitable qu'à la CARF, étant considéré que la mission première de maire est de défendre les intérêts de sa commune. Par ailleurs, cette réunion du bureau se tient deux mois et demi après le dernier conseil et 15 jours avant le prochain. Ce ne sont pas des délais garants d'un fonctionnement démocratique. Il serait souhaitable que le bureau, c'est-à-dire les maires, se réunissent au moins une fois par mois, voire tous les quinze jours.
Edmond Mari	Réunir le bureau plus souvent, éventuellement tous les mois, est une proposition à retenir même s'il n'est pas toujours aisé de trouver une date qui convienne à chacun. Fixer un jour précis, par exemple le 2 ^{ème} mardi de chaque mois, pourrait être une solution. Pour autant, il ne faut pas sous-estimer le rôle des commissions qui, si elles ne sont pas décisionnaires, n'en demeurent pas moins forces de proposition. Il est nécessaire qu'elles se réunissent à un rythme plus régulier. Toutefois, restructurer le fonctionnement de la CCPP pour être plus dynamique et plus opérationnel suppose, au préalable, le respect de l'élu comme de la personne, ainsi que la fin des attaques et des coups bas.
Francis Tujague	Si l'on veut que les commissions jouent pleinement leur rôle, il faut leur apporter de la matière sur les dossiers qu'elles ont à traiter. Les dossiers relevant des domaines d'action de la CCPP devraient être étudiés en amont par un groupe restreint composé du vice-président concerné, de deux ou trois élus et des services. C'est ce qui a été fait lors de l'élaboration du budget, et c'est ce qui s'est fait aussi auparavant, par exemple pour le SCoT, sans que ce soit formalisé. Actuellement le projet de déchetterie communautaire n'avance pas, alors que si un travail continu était effectué par le vice-président et trois élus, ce dossier serait traité plus efficacement. Ce type de fonctionnement peut aussi s'appliquer à la façon dont on gère les équipements et les services ainsi qu'à l'organisation du transfert de compétence. Il permettra, en outre, que le travail de réflexion soit mené par les élus et les techniciens sans toujours faire appel à un bureau d'étude. D'autre part, il conviendrait de débattre et de se positionner sur les relations entre la CCPP et les communes.

Edmond Mari	<p>Effectivement la constitution de mini groupes de travail peut permettre d'avancer plus rapidement. Les projets qui pourraient actuellement être ciblés comme prioritaires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la salle de spectacle à L'Escarène - la nouvelle crèche à Contes - la route du Rémaurian - la compétence tourisme (2017) - la compétence gemapi (2018) - la compétence eau et assainissement (2020) - la déchetterie intercommunale - le développement économique / emploi - la salle polyvalente à Peille
Robert Nardelli	<p>Concernant la déchetterie, le retour au concept initial n'est pas une bonne solution pour un équipement destiné à 25 000 habitants, d'où ma décision de ne plus suivre ce dossier et de le confier au président. Par ailleurs, sans faire de polémique, force est de constater qu'il y a eu lors de différentes réunions des règlements de compte sources de tension. Travailler ensemble suppose de mettre fin à ce type de rapport.</p>
Maurice Lavagna	<p>Le dossier de la déchetterie a été un point d'achoppement important au sein du conseil communautaire. Aujourd'hui, il est urgent de prendre une décision claire et définitive et de la mettre en œuvre. D'autre part, toutes décisions qui engagent les finances de la CCPP devraient être soumises, en amont, à la commission « finances ».</p>
Michel Lottier	<p>Créer un groupe de travail restreint présente un double inconvénient : la réduction du rôle des commissions et donc, à terme, une diminution de l'investissement des élus ce qui est contradictoire avec la notion de communauté ; la création d'un palier supplémentaire qui risque d'alourdir le fonctionnement.</p> <p>Les commissions, où chaque commune est représentée, doivent continuer à être force de proposition. Elles peuvent travailler de façon efficace et constructive dès l'instant où on leur donne un objectif précis.</p>
Noël Albin	<p>Ces mini-groupes de travail pourraient être issus des commissions et se former en fonction des compétences et disponibilités de chacun.</p> <p>L'important, aujourd'hui, est d'aboutir à des modalités de gouvernance partagées par tous, étant rappelé qu'il sera, ensuite, de la responsabilité du président de les concrétiser.</p>
Francis Tujague	<p>Si les commissions peuvent réunir à la fois des élus communautaires et des élus communaux, il importe que les élus qui formeront les différents groupes de travail soient des élus communautaires. En tout état de cause, tout ce qui sera étudié en amont sera présenté à la commission concernée qui aura, alors, des éléments à sa disposition pour débattre.</p> <p>Par ailleurs, il serait souhaitable que tous les vice-présidents aient une délégation.</p>
Cyril Piazza	<p>En une séance, il n'est pas possible de prendre une décision. Il faut y retravailler en ciblant les actions. Il serait également utile d'étendre les délégations données au bureau par le conseil, afin de faciliter le fonctionnement de la CCPP ce qui permettra au conseil de se concentrer sur l'essentiel.</p>
Edmond Mari	<p>A partir des interventions de chacun, un organigramme fonctionnel va être élaboré. Il servira de base de travail pour une prochaine réunion sur la question de la gouvernance de la CCPP.</p>